

FCP à formule  
FCP conforme aux normes européennes

**Avertissement** : L'OPCVM est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie du souscripteur sur la base de la valeur liquidative garantie à la date de maturité (soit le 11 juillet 2013) ou l'un des cinq jours ouvrés suivants. Une sortie de l'OPCVM à une date différente s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (et après déduction des frais de rachat).

## PARTIE STATUTAIRE

### PRESENTATION SUCCINCTE

**CODE ISIN**  
FR0010174565

**DUREE D'EXISTENCE DE LA FORMULE**  
8 ans

**DENOMINATION**  
Capital Evolution

**DEPOSITAIRE**  
Société Générale

**FORME JURIDIQUE**  
FCP de droit français

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
Cabinet SELLAM, représenté par Patrick SELLAM

**COMPARTIMENT / NOURRICIER**  
Non

**COMMERCIALISATEUR**  
EXANE S.A., EXANE SAM

**SOCIETE DE GESTION**  
EXANE STRUCTURED ASSET MANAGEMENT

**DELEGATAIRES**  
EURO – VL assure la gestion comptable du FCP

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### CLASSIFICATION

FCP à formule

### OBJECTIF DE GESTION

A travers une gestion monétaire et la conclusion d'un instrument dérivé à terme, l'objectif de gestion du FCP est de participer à l'évolution d'une sélection d'actions internationales sur 8 ans.

Quarante actions internationales, constituant le panier complet (le "Panier Complet"), ont été sélectionnées pour leur potentiel de croissance. Chaque année, ces actions font l'objet d'un processus de sélection fondé sur leur performance depuis l'origine. Ce processus consiste à ne retenir, parmi les 40 actions, que les 20 actions affichant les moins bonnes performances depuis l'origine pour constituer la sélection restreinte de l'année (la "Sélection Restreinte").

Le remboursement total du produit sur la durée de la formule correspond à 148% du capital initial,

- diminué de la baisse éventuelle de la Sélection Restreinte sur la durée de la formule,
- augmenté, si elles sont positives et dans la limite de 4% par an, des performances annualisées de la Sélection Restreinte (calculées depuis l'origine) constatées chaque année,
- et diminué, si elles sont négatives et dans la limite de 6% par an, des performances annualisées de la Sélection Restreinte (calculées depuis l'origine) constatées des années 5 à 8 incluses.

Sur la durée de la formule, la répartition des remboursements s'effectue de la façon suivante :

- Une distribution annuelle égale à 6% du capital initial, augmentée de la performance annualisée positive de la Sélection Restreinte depuis l'origine, et plafonnée à 10% est versée de l'année 1 à l'année 4.
- Une distribution annuelle égale à 6% du capital initial, augmentée (ou diminuée) de la performance annualisée positive (ou négative) de la Sélection Restreinte depuis l'origine, et plafonnée à 10% est versée de l'année 5 à l'année 8.
- Le remboursement final, égal au minimum entre la valeur de la Sélection Restreinte à l'issue de la dernière année et le capital initial, est versé à la date de maturité du 11 juillet 2013 (la "Date de Maturité").

**L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les distributions annuelles viennent diminuer le niveau du remboursement final. En l'absence de ces distributions, le remboursement final aurait été plus élevé.**

Le FCP bénéficie d'un mécanisme de sécurisation du remboursement final à l'échéance et des distributions annuelles activable dès la 5ème année. Le mécanisme est activé automatiquement si la performance de la Sélection Restreinte depuis l'origine à l'issue de l'une des années 5 à 8 est positive ou nulle.

Dans ce cas, le FCP bénéficie d'une garantie totale du capital initial, le remboursement final étant égal au capital initial investi. Par ailleurs, les distributions annuelles sont sécurisées à hauteur de 6% minimum (de la même façon que les quatre premières distributions annuelles) à l'issue de l'année qui constate l'activation du mécanisme de sécurisation (la "Date d'Activation du Mécanisme de Sécurisation") et ce jusqu'à la Date de Maturité du produit.

**L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que la Sélection Restreinte est déterminée chaque année en ne retenant que les 20 actions du Panier Complet affichant la moins bonne performance depuis l'origine.**

La composition du Panier Complet, le calcul de la Sélection Restreinte, les modalités d'indexation des distributions annuelles ainsi que l'explication du mécanisme de sécurisation figurent dans la rubrique "Stratégie d'investissement – description détaillée de la formule".

## **DESCRIPTION DE L'ECONOMIE DU FCP**

Le porteur privilégie un produit alliant rendement et indexation aux marchés d'actions internationales, et ce en contrepartie d'une prise de risque sur le capital initialement investi.

### **Anticipation du porteur du fonds**

- Le porteur anticipe un rebond des marchés boursiers internationaux lors des 8 années à venir dont devra profiter l'ensemble des valeurs du Panier Complet, afin de maximiser la performance de la Sélection Restreinte et ses chances d'activation du mécanisme de sécurisation.
- Le porteur valide donc le choix des actions individuelles qui constituent le Panier Complet.

### **Synthèse des avantages et inconvénients du FCP pour le porteur**

<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les huit distributions versées présentent un potentiel d'appréciation lié à l'évolution des marchés internationaux d'actions pouvant aller jusqu'à 10%.</li> <li>▪ Les quatre premières distributions sont sécurisées à hauteur de 6% minimum.</li> <li>▪ A partir de la cinquième année incluse, déclenchement possible chaque année d'un mécanisme permettant de sécuriser, pour toutes les distributions à venir, un minimum de 6% et de rembourser à l'échéance 100% du capital initialement investi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le paiement des distributions annuelles vient diminuer le niveau du remboursement final. En l'absence de ces distributions, le remboursement final aurait été plus élevé.</li> <li>▪ En dehors des quatre distributions annuelles sécurisées et du mécanisme de sécurisation, le porteur accepte de mettre en jeu l'intégralité de son capital, la valeur de remboursement étant liée à la performance long terme de la Sélection Restreinte.</li> <li>▪ Le montant de remboursement final à l'échéance est plafonné à 100% du capital initialement investi.</li> <li>▪ La détermination du niveau des distributions annuelles ainsi que de la valeur du remboursement final est liée à l'évolution des 20 actions affichant la moins bonne performance parmi les 40 actions du Panier Complet, et ce chaque année.</li> </ul>

## **INDICATEUR DE REFERENCE**

La gestion du Fonds ne se réfère pas à un indice de référence prédéterminé.

En effet, même si la formule de remboursement du FCP dépend de l'évolution de la Sélection Restreinte à chaque Date de Constatation Annuelle, elle pourra être fortement différente de la performance de cette sélection à la Date de Maturité dans la mesure où le fonds prévoit des distributions annuelles.

Le porteur sera néanmoins en mesure de comparer ex-post la performance de son investissement par rapport à la performance qu'il aurait obtenue au travers d'un investissement direct dans une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable.

Les porteurs sont invités à se référer aux simulations sur les données historiques de marché ainsi qu'au taux sans risque, détaillés à la rubrique "Simulations sur données historiques de marché".

## **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

La gestion du FCP se décompose en une gestion de type monétaire et la conclusion d'un instrument financier à terme négocié de gré à gré (swap) à la création du FCP garantissant au porteur la réalisation de l'objectif de gestion.

- La gestion de type monétaire est obtenue notamment au travers de l'investissement du FCP dans des FCP monétaires gérés ou non par Exane SAM, l'objectif de gestion de ces fonds étant la recherche d'une évolution régulière et sécuritaire de la valeur liquidative proche de celles des marchés monétaires Euro.  
Le FCP pourra également avoir recours à des opérations d'acquisitions temporaires de titres ayant pour vocation à rémunérer la trésorerie disponible. Les supports utilisés pour les acquisitions temporaires de titres sont les actions et les parts / actions d'OPCVM.  
Le FCP pourra également détenir des liquidités à titre accessoire dans le cadre de la gestion de ses flux.
- Par ailleurs, le FCP conclura un instrument financier à terme négocié de gré à gré (swap) restituant le profil garanti en échange du paiement d'une performance de type monétaire ajustée des coûts de structure du FCP à formule.  
Pour neutraliser le risque de contrepartie, l'instrument financier à terme négocié de gré à gré utilisé par le FCP pourra faire l'objet d'une collatéralisation. Le collatéral reçu par le FCP sera géré en monétaire.  
Pendant la période de commercialisation, entre la date de création et la date de référence initiale du 11 Juillet 2005 (la "Date de Référence Initiale"), le FCP sera géré en monétaire et il pourra conclure par ailleurs un swap de performance par lequel il échangera la performance des fonds monétaires contre un taux fixe, lui permettant d'obtenir un niveau de valeur liquidative à la Date de Référence Initiale (la "Valeur Liquidative de Référence") égal à 100 EUR. La valeur liquidative progressera régulièrement selon un taux proche du marché monétaire
- Par ailleurs, le FCP sera amené à conclure des swap de taux principalement afin d'assurer un revenu distribuable suffisant pour le versement des distributions annuelles prévues dans l'objectif de gestion.

## **DESCRIPTION DE LA FORMULE**

Le départ de l'indexation du FCP est prévue le 11 juillet 2005 (la "Date de Référence Initiale").

**Les 40 actions internationales composant le Panier Complet sont les suivantes :**

	<b>CODE REUTERS</b>	<b>NOM</b>	<b>SECTEUR</b>	<b>PAYS</b>	<b>DEVISE COTATION</b>
1	AAH.AS	ABN-Amro Holding	Banque	Pays-Bas	EUR
2	CGEP.PA	Alcatel	Technologie	France	EUR
3	ATI.N	Allegheny Technologies	Produits de base	Etats-Unis	USD
4	MO.N	Altria Co	Agriculture	Etats-Unis	USD
5	CELR.PA	Arcelor Paris	Produits de base	Luxembourg	EUR
6	BATS.L	British American Tobacco	Biens de consommation	Royaume-Uni	GBP
7	BR.N	Burlington Resources	Energie	Etats-Unis	USD
8	7751.T	Canon Inc	Biens de consommation	Japon	JPY
9	ED.N	Consolidated Edison	Services Publics	Etats-Unis	USD
10	CAGR.PA	Crédit Agricole	Banque	France	EUR
11	DPWGn.DE	Deutsche Post	Industrie et autres	Allemagne	EUR
12	EONG.DE	E.On	Services Publics	Allemagne	EUR
13	ELCBt.BR	Electrabel	Services Publics	Belgique	EUR
14	ENEI.MI	Enel	Services Publics	Italie	EUR
15	ENI.MI	ENI	Energie	Italie	EUR
16	ERMT.PA	Eramet	Produits de base	France	EUR
17	ELE.PA	Euler Hermes	Assurance	France	EUR
18	FOR.AS	Fortis (NL)	Banque	Pays-Bas	EUR
19	4901.T	Fuji Photo	Biens de consommation	Japon	JPY
20	ING.AS	ING	Assurance	Pays-Bas	EUR
21	LOIM.PA	Klépierre	Immobilier	France	EUR
22	MDBI.MI	Mediobanca	Banque	Italie	EUR
23	MRK.N	Merck & Co	Santé	Etats-Unis	USD
24	MEOG.DE	Metro	Distribution	Allemagne	EUR
25	NOK1V.HE	Nokia	Télécommunications	Finlande	EUR
26	PERSON.L	Pearson	Média	Royaume-Uni	GBP
27	RTR.L	Reuters	Média	Royaume-Uni	GBP
28	SHELL.L	Shell T&T	Energie	Royaume-Uni	GBP
29	SPIS.PA	SPIR Communication	Média	France	EUR
30	LYOE.PA	Suez	Services Publics	France	EUR
31	4502.T	Takeda Chemical	Santé	Japon	JPY
32	TECF.PA	Technip	Energie	France	EUR
33	TLIT.MI	Telecom Italia	Télécommunications	Italie	EUR
34	9501.T	Tokyo Electric Power	Services Publics	Japon	JPY
35	TOTF.PA	Total	Energie	France	EUR
36	7203.T	Toyota Motor	Auto	Japon	JPY
37	CRDI.MI	UniCredito Italiano	Banque	Italie	EUR
38	UNc.AS	Unilever Cert	Agroalimentaire	Pays-Bas	EUR
39	VDOR.AS	Vedior	Industrie et autres	Pays-Bas	EUR
40	SGEF.PA	Vinci	Construction	France	EUR

Entre la Date de Création du FCP et la Date de Référence Initiale, la VL du FCP progressera à un taux proche du marché monétaire, pour atteindre 100 EUR le 11 juillet 2005.

Le tableau ci-dessous explicite pour chaque Date de Constatation Annuelle, la Date de Paiement Annuel de la distribution.

<b>(a)</b>	<b>Date de Constatation Annuelle <sup>(a)</sup></b>	<b>Date de Paiement Annuel <sup>(a)</sup></b>
1	27 juin 2006	11 juillet 2006
2	27 juin 2007	11 juillet 2007
3	27 juin 2008	11 juillet 2008
4	29 juin 2009	13 juillet 2009
5	28 juin 2010	12 juillet 2010
6	27 juin 2011	11 juillet 2011
7	27 juin 2012	11 juillet 2012
8	27 juin 2013	11 juillet 2013

## Méthode de calcul des distributions annuelles

- A chaque Date de Constatation Annuelle (t), la performance de chacun des titres du Panier Complet est mesurée en rapportant le cours de clôture à la Date de Constatation Annuelle (t) sur le cours de clôture à la Date de Référence Initiale.
- A chaque Date de Constatation Annuelle (t), la Sélection Restreinte est constituée des 20 actions du Panier Complet ayant enregistré la moins bonne performance entre la Date de Référence Initiale et la Date de Constatation Annuelle (t).
- A chaque Date de Constatation Annuelle (t), la performance de la Sélection Restreinte est calculée en faisant la moyenne équipondérée des performances entre la Date de Référence Initiale et la Date de Constatation Annuelle (t) des 20 actions retenues.
- A chaque Date de Constatation Annuelle (t), la performance annualisée de la Sélection Restreinte (la "Performance Annualisée (t)") est égale à la performance de la Sélection Restreinte depuis l'origine divisée par le nombre d'année entre la Date de Référence Initiale et la Date de Constatation Annuelle (t).
- La distribution versée à l'issue des années 1 à 4 est calculée en faisant la somme de 6% et de la Performance Annualisée (t) (positive ou négative), avec un minimum égal à 6% et un maximum égal à 10%.
- Si le mécanisme de sécurisation n'est pas activé entre l'année 5 et l'année 8, la distribution versée à l'issue des années 5 à 8 est calculée en faisant la somme de 6% et de la Performance Annualisée (t) (positive ou négative), avec un maximum égal à 10%.

## Méthode de calcul de la valeur liquidative à la Date de Maturité

Si le mécanisme de sécurisation n'est pas activé, le porteur reçoit sur la base de la valeur liquidative du 11 juillet 2013 le minimum entre :

- 100% de la Valeur Liquidative de Référence (soit 100€)
- et (1+ performance de la Sélection Restreinte à la 8ème Date de Constatation Annuelle) multiplié par la Valeur Liquidative de Référence.

Ce montant est garanti à la Date de Maturité du FCP (le 11 juillet 2013) ainsi que les 5 jours ouvrés suivants.

## Condition d'activation du mécanisme de sécurisation

- A chacune des dates de constatation (depuis la cinquième jusque la septième incluses), on observe la performance de la Sélection Restreinte depuis la Date de Référence Initiale (dont les modalités de calcul sont précisées ci-dessus). Si la performance de la Sélection Restreinte est positive ou nulle, alors le mécanisme de sécurisation est validé automatiquement.
- Dans ce cas, la sécurisation porte sur le remboursement final à l'échéance et sur les distributions annuelles à venir :
  - la valeur liquidative garantie au porteur à la Date de Maturité correspond à 100% de la Valeur Liquidative de Référence.et
  - les distributions annuelles versées jusqu'à maturité à compter de la date d'activation du mécanisme seront sécurisées à hauteur de 6% minimum.

Dans cette hypothèse, le porteur bénéficie donc d'une garantie intégrale de son capital initial en plus des distributions annuelles.

## **ANTICIPATIONS DE MARCHÉ PERMETTANT DE MAXIMISER LE RESULTAT DE LA FORMULE**

Les scénarii de marché offrant au porteur le rendement maximum de la formule du FCP supposent que la performance de la Sélection Restreinte soit la plus élevée possible à l'issue de chaque année.

Le porteur touchera alors huit distributions annuelles supérieures à 6% et une valeur de remboursement égale au capital investi à la Date de Référence Initiale.

## **EXEMPLES CHIFFRES**

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées ou futures du FCP.

Il est indiqué pour chaque exemple donné ci-dessous le taux de rentabilité interne que représente l'investissement dans le FCP sur toute la durée de la formule. Le porteur pourra comparer le taux de rentabilité à celui qu'offrirait un investissement dans une Obligation Assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable.

Le taux de rentabilité interne équivaut au taux d'intérêt annuel hors fiscalité perçu pour un investissement à remboursements ou revenus à intervalles réguliers, entre la Date de Commencement et la Date de Maturité.

<b>Exemple de détermination de la performance de la Sélection Restreinte à une Date de Constatation Annuelle</b>
--

Le tableau présente la performance (entre la Date de Référence Initiale et une Date de Constatation Annuelle(t)) des quarante actions composant le Panier Complet, affichées par ordre décroissant de performance. On retient les 20 actions les moins performantes dans un panier de 40 actions.

Rang décroissant	Libellé	Date de Référence Initiale	Date de Constatation <sup>(t)</sup>	Performance
1	Klépierre	69.2	58.82	-15.0%
2	Reuters	412.5	363.00	-12.0%
3	Fuji Photo	3810	3429.00	-10.0%
4	Deutsche Post	17.76	16.34	-8.0%
5	ING	22.57	20.76	-8.0%
6	SPiR Communication	150.3	142.79	-5.0%
7	British American Tobacco	955.5	907.73	-5.0%
8	Merck & Co	31.73	30.46	-4.0%
9	Electrabel	327.9	314.78	-4.0%
10	Euler Hermes	58.05	56.31	-3.0%
11	Unilever Cert	49.9	48.40	-3.0%
12	Tokyo Electric Power	2515	2439.55	-3.0%
13	ENI	19.11	18.73	-2.0%
14	Technip	131.3	128.67	-2.0%
15	Vinci	109.2	108.11	-1.0%
16	Pearson	646	646.00	0.0%
17	E.On	67.23	67.90	1.0%
18	Nokia	12.05	12.17	1.0%
19	Takeda Chemical	5010	5060.10	1.0%
20	Canon Inc	5440	5545.00	1.9%
21	Arcelor Paris	18.49	18.86	2.0%
22	Altria Co	65.01	67.61	4.0%
23	UniCredito Italiano	4.4075	4.58	4.0%
24	Burlington Resources	45.81	48.1	5.0%
25	Mediobanca	12.86	13.63	6.0%
26	Suez	19.97	21.20	6.1%
27	Fortis (NL)	21.24	22.73	7.0%
28	Metro	41.66	44.58	7.0%
29	Alcatel	9.89	10.63	7.5%
30	Crédit Agricole	22.24	23.92	7.6%
31	ABN-Amro Holding	20.66	22.31	8.0%
32	Total	175.4	189.43	8.0%
33	Toyota Motor	4040	4403.60	9.0%
34	Enel	7.14	7.78	9.0%
35	Eramet	74	81.40	10.0%
36	Vedior	13.73	15.10	10.0%
37	Shell T&T	482.5	535.58	11.0%
38	Telecom Italia	2.95	3.30	12.0%
39	Consolidated Edison	42.67	48.64	14.0%
40	Allegheny Technologies	23.09	26.55	15.0%

Performance de la Sélection Restreinte à la Date de Constatation Annuelle (t)	-4.01%
---	--------

La performance de la Sélection Restreinte à la Date de Constatation Annuelle est égale à la moyenne équipondérée des actions 1 à 20, soit -4.01%.

## Premier exemple : cas défavorable

Le rendement obtenu est négatif lorsqu'à chacune des 8 dates de constatation annuelle, la performance de la Sélection Restreinte est négative (le mécanisme de sécurisation n'est donc jamais activé ; les quatre premières distributions annuelles sont égales à 6% ; les quatre dernières inférieures à 6%) et que la valeur de la Sélection Restreinte à la dernière Date de Constatation Annuelle a fortement diminué par rapport à sa valeur d'origine (ce qui implique que, à la dernière Date de Constatation Annuelle, 20 actions parmi 40 connaissent une performance très négative par rapport à leur cours à la Date de Référence Initiale).

Soient les performances de la Sélection Restreinte depuis la Date de Référence Initiale sur les quatre premières dates de constatations annuelles :

Année	1	2	3	4
Dates de constatation	27-juin-06	27-juin-07	27-juin-08	29-juin-09
Performance de la Sélection Restreinte	-6%	-9%	-15%	-22%
Performance Annualisée de la Sélection Restreinte	-6.0%	-4.5%	-5.0%	-5.5%
<b>Valeur de la distribution annuelle</b>	<b>6€</b>	<b>6€</b>	<b>6€</b>	<b>6€</b>

- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la première année, le 27 Juin 2006, est de -6%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-6\%/1 = -6\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + (-6\%))] * 100€$ , le 11 Juillet 2006.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la deuxième année, le 27 Juin 2007, est de -9%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-9\%/2 = -4.5\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + (-4.5\%))] * 100€$ , le 11 Juillet 2007.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la troisième année, le 27 Juin 2008, est de -15%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-15\%/3 = -5\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + (-5\%))] * 100€$ , le 11 Juillet 2008.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la quatrième année, le 29 Juin 2009, est de -22%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-22\%/4 = -5.5\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + (-5.5\%))] * 100€$  le 13 Juillet 2009.

Soient les performances de la Sélection Restreinte depuis la Date de Référence Initiale sur les cinq dernières dates de constatations annuelles :

Année	5	6	7	8
Dates de constatation	28-juin-10	27-juin-11	27-juin-12	27-juin-13
Performance de la Sélection Restreinte	-27%	-33%	-38%	-35%
Performance Annualisée de la Sélection Restreinte	-5.40%	-5.50%	-5.43%	-4.38%
Activation du mécanisme de sécurisation	non	non	non	non
<b>Valeur de la distribution annuelle</b>	<b>0.60 €</b>	<b>0.50 €</b>	<b>0.57 €</b>	<b>1.63 €</b>
<b>Remboursement final</b>				<b>65.00 €</b>

- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la cinquième année, le 28 Juin 2010, est de -27%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-27\%/5 = -5.4\%$ .  
Le mécanisme de sécurisation n'est donc pas activé.  
Le FCP verse une distribution égale à  $\text{Min}(10\% ; 6\% + (-5.4\%)) * 100€ = 0.60€$  le 12 juillet 2010.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la sixième année, le 27 Juin 2011, est de -33%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-33\%/6 = -5.5\%$ .  
Le mécanisme de sécurisation n'est donc pas activé.  
Le FCP verse une distribution égale à  $\text{Min}(10\% ; 6\% + (-5.5\%)) * 100€ = 0.50€$  le 11 juillet 2011.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la septième année, le 27 Juin 2012, est de -38%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-38\%/7 = -5.4\%$ .  
Le mécanisme de sécurisation n'est donc pas activé.  
Le FCP verse une distribution égale à  $\text{Min}(10\% ; 6\% + (-5.43\%)) * 100€ = 0.57€$  le 11 juillet 2012.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la huitième année, le 27 Juin 2013, est de -35%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-35\%/8 = -4.38\%$ .  
Le mécanisme de sécurisation n'est donc pas activé.  
Le FCP verse une distribution égale à  $\text{Min}(10\% ; 6\% + (-4.38\%)) * 100€ = 1.63€$  le 11 juillet 2013.

Pour une Valeur Liquidative de Référence à 100 €, la valeur liquidative garantie à l'échéance, le 11 juillet 2013, sera égale à  $65 € [= 100 € * \text{Min}(1 ; (1 + (-35\%)))]$ .

Le taux de rentabilité interne du porteur de parts du FCP sera donc égal à -1.21%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, 3.624% par an au 24 février 2005 (taux sans risque 8 ans).

## Deuxième exemple : cas médian

La Sélection Restreinte affiche au moins une performance positive depuis l'origine à l'une des quatre dernières dates de constatation. La valeur finale de la Sélection Restreinte est de 105%.

Soient les performances de la Sélection Restreinte depuis la Date de Référence Initiale sur les quatre premières dates de constatations annuelles :

Année	1	2	3	4
Dates de constatation	27-juin-06	27-juin-07	27-juin-08	29-juin-09
Performance de la Sélection Restreinte	-2%	3%	7%	-3%
Performance Annualisée de la Sélection Restreinte	-2.00%	1.50%	2.33%	-0.75%
Valeur de la distribution annuelle	<b>6.00 €</b>	<b>7.50 €</b>	<b>8.33 €</b>	<b>6.00 €</b>

- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la première année, le 27 Juin 2006, est de -2%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-2\%/1 = -2\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + (-2\%))] * 100€$  le 11 Juillet 2006.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la deuxième année, le 27 Juin 2007, est de +3%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $+3\%/2 = +1.5\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $7.50€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 1.5\%)] * 100€$ , le 11 Juillet 2007.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la troisième année, le 27 Juin 2008, est de +7%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $+7\%/3 = +2.33\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $8.33€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 2.33\%)] * 100€$  le 11 Juillet 2008.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la quatrième année, le 29 Juin 2009, est de -3%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-3\%/4 = -0.75\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + (-0.75\%))] * 100€$  le 13 Juillet 2009.

Soient les performances de la Sélection Restreinte depuis la Date de Référence Initiale sur les cinq dernières dates de constatations annuelles :

Année	5	6	7	8
Dates de constatation	28-juin-10	27-juin-11	27-juin-12	27-juin-13
Performance de la Sélection Restreinte	8%	-2%	5%	5%
Performance Annualisée de la Sélection Restreinte	1.60%	-0.33%	0.71%	0.63%
Activation du mécanisme de sécurisation	oui			oui
Valeur de la distribution annuelle	<b>7.60 €</b>	<b>6.00 €</b>	<b>6.71 €</b>	<b>6.63 €</b>
Remboursement final				<b>100.00 €</b>

- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la cinquième année, le 28 Juin 2010, est de +8%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $8\%/5 = +1.6\%$ .  
**Le mécanisme de sécurisation est donc activé.**  
Le FCP verse une distribution égale à  $7.6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 1.60\%)] * 100€$ , le 12 juillet 2010
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la sixième année, le 27 Juin 2011, est de -2%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-2\%/6 = -0.33\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + (-0.33\%))] * 100€$ , le 11 juillet 2011.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la septième année, le 27 Juin 2012, est de -38%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-38\%/7 = -5.4\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6.71€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 0.71\%)] * 100€$  le 11 juillet 2012.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la huitième année, le 27 Juin 2013, est de -35%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $-35\%/8 = -4.38\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $6.63€ = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 0.63\%)] * 100€$  le 11 juillet 2013.

Pour une Valeur Liquidative de Référence à 100 €, la valeur liquidative garantie à l'échéance, le 11 juillet 2013, sera égale à  $100€ [= 100€ * \text{Min}(1 ; 1 + 5\%)]$ .

Le taux de rentabilité interne du porteur de parts du FCP sera donc égal à +6.86%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, 3.624% par an au 24 février 2005 (taux sans risque 8 ans).

### Troisième exemple : cas favorable

La Sélection Restreinte a des performances positives à chacune des dates de constatations.

Soient les performances de la Sélection Restreinte depuis la Date de Référence Initiale sur les quatre premières dates de constatations annuelles :

Année	1	2	3	4
Dates de constatation	27-juin-06	27-juin-07	27-juin-08	29-juin-09
Performance de la Sélection Restreinte	7%	14%	15%	7%
Performance Annualisée de la Sélection Restreinte	7.00%	7.00%	5.00%	1.75%
Valeur de la distribution annuelle	<b>10.00 €</b>	<b>10.00 €</b>	<b>10.00 €</b>	<b>7.75 €</b>

- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la première année, le 27 Juin 2006, est de +7%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $+7\%/1 = +7\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $10\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\%+7\%)] * 100\text{€}$  le 11 Juillet 2006.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la deuxième année, le 27 Juin 2007, est de +14%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $+14\%/2 = +7\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $10\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 7\%)] * 100\text{€}$ , le 11 Juillet 2007.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la troisième année, le 27 Juin 2008, est de +15%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $+15\%/3 = +5\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $10\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 5\%)] * 100\text{€}$  le 11 Juillet 2008..
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la quatrième année, le 29 Juin 2009, est de +7%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $+7\%/4 = +1.75\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $7.75\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\%+1.75\%)] * 100\text{€}$  le 13 Juillet 2009.

Soient les performances de la Sélection Restreinte depuis la Date de Référence Initiale sur les cinq dernières dates de constatations annuelles :

Année	5	6	7	8
Dates de constatation	28-juin-10	27-juin-11	27-juin-12	27-juin-13
Performance de la Sélection Restreinte	13%	15%	20%	22%
Performance Annualisée de la Sélection Restreinte	2.60%	2.50%	2.86%	2.75%
Activation du mécanisme de sécurisation	oui	oui	oui	oui
Valeur de la distribution annuelle	<b>8.60 €</b>	<b>8.50 €</b>	<b>8.86 €</b>	<b>8.75 €</b>
Remboursement final				<b>100.00 €</b>

- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la cinquième année, le 28 Juin 2010, est de +13%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $13\%/5 = +2.6\%$ .  
**Le mécanisme de sécurisation est donc activé.**  
Le FCP verse une distribution égale à  $8.6\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 2.6\%)] * 100\text{€}$ , le 12 juillet 2010
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la sixième année, le 27 Juin 2011, est de +15%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $15\%/6 = +2.5\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $8.5\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 2.5\%)] * 100\text{€}$ , le 11 juillet 2011.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la septième année, le 27 Juin 2012, est de +20%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $20\%/7 = +2.86\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $8.86\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 2.86\%)] * 100\text{€}$ , le 11 juillet 2012.
- La Performance de la Sélection Restreinte au bout de la huitième année, le 27 Juin 2013, est de +22%.  
La Performance Annualisée de la Sélection Restreinte est donc égale à  $22\%/8 = +2.75\%$ .  
Le FCP verse une distribution égale à  $8.75\text{€} = \text{Max}[6\% ; \text{Min}(10\% ; 6\% + 2.75\%)] * 100\text{€}$ , le 11 juillet 2013.

Pour une Valeur Liquidative de Référence à 100 €, la valeur liquidative garantie à l'échéance, le 11 juillet 2013, sera égale à  $100\text{€} * \text{Min}(1 ; 1+22\%)$ .

Le taux de rentabilité interne du porteur de parts du FCP sera donc égal à +9.16%. Ce retour sur investissement est à comparer à celui d'une obligation assimilable du Trésor zéro coupon de maturité comparable, 3.624% par an au 24 février 2005 (taux sans risque 8 ans).

## **SIMULATIONS SUR LES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE**

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eu le FCP s'il avait été lancé dans le passé, présentés par date de lancement. Elles permettent d'appréhender le comportement de la formule lors de différentes phases de marché ces dernières années. Il est toutefois rappelé que les constatations passées ne préjugent pas de l'évolution future des marchés, de même que des performances futures du FCP.

Ces simulations ont été réalisées avec le plus grand soin par la société de gestion à partir de sources d'informations qu'elle a jugées fiables. Elle ne peut être tenue responsable en cas d'erreur ou omission de la part de ses fournisseurs d'informations.

Pour les besoins de la simulation, la société de gestion a choisi des actions de remplacement pour les actions figurant dans la formule et qui n'existaient pas pendant la période de simulation. Pour la partie manquante de leur historique les actions du panier complet ont été remplacées par les actions suivantes :

<b>Actions</b>	<b>Actions de remplacement</b>	<b>Date finale du remplacement</b>
Allegheny	ThyssenKrupp	08/05/87
Alcatel	Nortel Networks	03/06/87
Nokia	Siemens	25/03/88
Burlington Resources	Kerr-McGee	13/07/88
Vinci	Hochtief	18/04/89
Klépierre	Unibail Holding	18/04/89
SPIR Communication	Havas	12/09/89
Metro	Carrefour	02/01/90
ABN-Amro Holding	Deutsche Bank	21/08/90
ING	KBC	05/03/91
Eramet	Inco	30/09/94
Technip	Géophysique	27/10/94
Arcelor	ThyssenKrupp	06/07/95
ENI	Royal Dutch	28/11/95
Vedior	Kelly Services A	05/06/97
Enel	RWE	02/11/99
Euler Hermes	RAS	27/04/00
Deutsche Post	FedEx	23/11/00
Crédit Agricole	Banca Intesa	17/12/01

### **Statistiques sur les taux de rentabilité interne**

Nombre de simulations	2645
Période de simulations	Du 02/01/1987 au 23/02/1997
Périodicité	Quotidienne
Moyenne des Taux de Rentabilité Interne	7.31%
Maximum des Taux de Rentabilité Interne	9.40%
Minimum des Taux de Rentabilité Interne	4.11%
Taux sans risque 8 ans au 24/02/2005	3.624%

Ces informations sont données uniquement à titre indicatif.

**Evolution des taux de rentabilité interne en fonction de la date de lancement du FCP**

Le graphique suivant indique le taux de rentabilité interne en fonction de la date de lancement et non en fonction de la Date de Maturité du FCP.

**Evolution des taux de rentabilité interne annuel en fonction de la date de lancement du FCP**



**Statistiques sur les taux de rentabilité interne**

100% des simulations offrent un taux de rentabilité interne supérieur au taux sans risque associé à la maturité du produit. Le graphique ci-dessous montre la dispersion des taux de rentabilité interne sur l'ensemble des simulations réalisées depuis 1987.

**Répartition des taux de rentabilité interne**

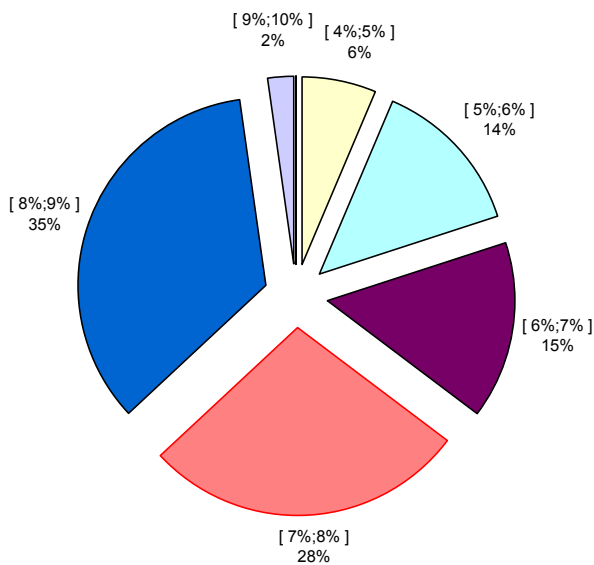


Illustration : le graphique montre que dans 35% des cas, le taux de rentabilité interne annuel est compris entre 8% et 9%.

## **PROFIL DE RISQUE**

Votre argent est investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas de marché.

### **Avertissement**

Le FCP est construit dans la perspective d'un investissement sur la durée totale de la formule et donc d'une sortie du souscripteur sur la base de la valeur liquidative garantie à la Date de Maturité (soit le 11 juillet 2013 ) ou l'un des cinq jours ouvrés suivants. Une sortie du FCP à une date différente s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (et après déduction des frais de rachat).

### **Risques liés à la classification**

La classification du FCP le contraint à respecter précisément la formule. La formule de remboursement étant prédéterminée, le gérant ne peut pas prendre de décisions d'investissement autres que dans le but d'atteindre la formule, et cela indépendamment des nouvelles anticipations d'évolution des marchés.

### **Risques liés aux caractéristiques de la formule**

Le porteur s'expose au travers du FCP à des risques liés aux caractéristiques de la formule à savoir :

- En dehors des quatre distributions annuelles sécurisées et du mécanisme de sécurisation, le porteur accepte de mettre en jeu l'intégralité de son capital, la valeur du remboursement final étant liée à la performance long terme de la Sélection Restreinte.
- Le paiement des distributions annuelles vient diminuer le niveau du remboursement final. En l'absence de ces distributions, le remboursement final aurait été plus élevé.
- La détermination du niveau des distributions annuelles ainsi que de la valeur du remboursement final est liée à l'évolution des 20 actions affichant la moins bonne performance parmi les 40 actions du Panier Complet, et ce chaque année.
- Le montant de remboursement final à l'échéance est plafonné à 100% du capital initialement investi.
- La garantie de l'objectif de performance ne bénéficie qu'aux porteurs conservant leurs parts jusqu'à la Date de Maturité du FCP.

### **Risques de marché**

En dehors de la Date de Maturité, la valeur liquidative est soumise à l'évolution de la valeur des actions composant le Panier Complet, de la volatilité et des taux. A cet égard, la valeur liquidative du FCP peut évoluer à la hausse comme à la baisse.

La durée de la formule étant de 8 ans, les porteurs de parts du FCP doivent considérer leur investissement comme un investissement à long terme sur 8 ans et s'assurer que cet horizon d'investissement convient à leur besoin et à leur situation financière et patrimoniale.

### **Risque de contrepartie**

Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré. Le FCP est donc exposé au risque que cette contrepartie ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. En tout état de cause, le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme négociés de gré à gré ne pourra dépasser 10% de l'actif net par contrepartie. Un système de collatéralisation sera mis en place afin de respecter cette contrainte réglementaire le cas échéant.

### **Risque de change**

Le FCP ne comporte pas de risque de change.

### **Risques liés à l'absence d'appel d'offre**

La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie des instruments financier à terme négociés de gré à gré qui permettront au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est Exane SA.

## **GARANTIE OU PROTECTION**

### **Etablissement garant**

EXANE Finance – 16, avenue Matignon 75008 PARIS  
(Etablissement de crédit agréé par le CECEI )

### **Nature de la garantie**

La garantie donnée par Exane Finance au FCP porte sur la valeur liquidative à la **Date de Maturité** soit le 11 juillet 2013 ainsi que sur la valeur liquidative des cinq jours ouvrés suivants.

Les porteurs ayant souscrit des parts du FCP, quelle que soit la date de souscription de leurs parts dans le FCP, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base de la valeur liquidative de la Date de Maturité ainsi que sur celle des cinq jours ouvrés suivants, bénéficieront de la Valeur Liquidative Garantie.

Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de ces mêmes parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle de la Date de Maturité ou de l'un des cinq jours ouvrés suivants, ne bénéficieront pas de la Valeur Liquidative Garantie.

La société de gestion exercera la garantie pour le compte du FCP dans l'hypothèse où, à la Date de Maturité du FCP ou l'un des cinq jours ouvrés, l'actif net du FCP ne serait pas suffisant pour atteindre la Valeur Liquidative Garantie.

En dehors de la Date de Maturité du FCP et des cinq jours ouvrés suivants, la valeur liquidative, soumise par nature à l'évolution des marchés financiers, peut être différente de la Valeur Liquidative Garantie.

Les détails de l'engagement de garantie donnée par Exane Finance au FCP figurent dans la note détaillée du prospectus complet.

## **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE**

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle du souscripteur. Pour le déterminer, le souscripteur doit tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à horizon de durée de la formule mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Le FCP est ouvert à tout souscripteur.

Le FCP est plus particulièrement destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte.

Le profil de risque du FCP le destine à être souscrit par des porteurs souhaitant s'exposer sur un panier d'actions internationales et acceptant de prendre un risque de perte en capital.

La durée minimum de placement recommandée correspond à la durée de la formule, soit huit ans.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

### FRAIS ET COMMISSIONS

#### **Commission de souscription et de rachat du fonds**

Les commissions de souscriptions et de rachats du fonds viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FCP reviennent à la société de gestion et/ou au distributeur.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative nombre de parts souscrites	4% maximum
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative nombre de parts souscrites	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative nombre de parts rachetées	1% maximum en dehors de la Date de Maturité et des cinq jours ouvrés suivants.
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative nombre de parts rachetées	Néant

#### **Frais de fonctionnement et de gestion du fonds**

Rémunération de la gestion financière.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

<b>Frais facturés au FCP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux barème</b>
Frais de fonctionnement et de gestion TTC	Actif Net	Maximum 1.3 % TTC de l'actif net. Cette commission sera provisionnée à chaque valeur liquidative, intégralement imputée au compte de résultat du FCP et prélevée trimestriellement.

Frais de gestion maximum des OPCVM dans lesquels le FCP investit (en dehors des OPCVM faisant l'objet d'une acquisition temporaire) : 0.5% TTC.

Commission de souscription et de rachat des OPCVM dans lesquels le FCP investit : Néant.

### REGIME FISCAL

Le FCP pourra servir de supports de contrat d'assurance vie libellés en unités de compte.

Selon votre régime fiscal, les plus values et revenus liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

# INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

## **CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT**

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chez le dépositaire et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur la base des cours de clôture.

Les demandes de souscription / rachats sont reçues jusqu'à 14h00 pour une application sur la valeur liquidative du jour.

Exception : les souscriptions rachats centralisés chez le dépositaire entre le 10 Juillet 2005 après 14h00 et le 11 juillet 2005 avant 14h00 seront réalisés sur le base de la valeur liquidative du 12 juillet 2005.

Les porteurs voulant effectuer une souscription ou un rachat sur la Valeur Liquidative de Référence devront faire parvenir leur ordre au dépositaire avant le 10 juillet 2005 14h00.

### Société Générale

32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes  
02 51 85 60 07 / 02 51 85 51 48

**La société de gestion s'accorde le droit de refuser des souscriptions dès lors que le nombre de parts du fonds dépasse 200 000 parts.**

## **DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois d'avril.

Première clôture : 28 avril 2006.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

FCP mixte : distribution et/ou capitalisation.

La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des revenus et / ou de les capitaliser.

La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets à la date de la décision.

Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

## **DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

Quotidienne, à l'exception des jours fériés au sens du Code du Travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris.

## **LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE**

La valeur liquidative sera publiée dans les locaux du dépositaire ainsi que dans les locaux de la société de gestion aux adresses respectives suivantes :

### Adresse du dépositaire :

Société Générale  
50, bd Haussmann – 75431 Paris Cedex 09

### Adresse de la Société de Gestion

Exane Structured Asset Management  
16, avenue Matignon – 75008 Paris

La diffusion de ce prospectus simplifié, et l'offre ou l'achat des parts du FCP peuvent être assujettis à des restrictions dans certains pays. Ce prospectus simplifié ne constitue ni une offre ni un démarchage sur l'initiative de quiconque, dans tout pays dans lesquels cette offre ou ce démarchage serait illégal, ou dans lequel la personne formulant cette offre ou accomplissant ce démarchage ne remplirait pas les conditions requises pour ce faire ou à destination de toute personne à laquelle il serait illégal de formuler cette offre ou qu'il serait illégal de démarcher. Les parts du FCP n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues aux Etats-Unis pour le compte ou au profit d'un citoyen ou résident des Etats-Unis.

Aucune autre personne que celles citées dans ce prospectus simplifié n'est autorisée à fournir des informations sur le FCP.

Les souscripteurs potentiels de parts du FCP doivent s'informer des exigences légales applicables à cette demande de souscription, et de prendre des renseignements sur la réglementation du contrôle des changes, et le régime fiscal respectivement applicables dans le pays dont ils sont ressortissants ou résidents, ou dans lequel ils ont élu domicile.

## **DEVISE DE LIBELLE DES PARTS**

Euro

## **DATE DE CREATION**

Ce FCP a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2005. Il a été initialement créé le 11 Avril 2005 pour une durée de 8 ans, trois mois et une semaine.

## **VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE**

Entre 99.6 et 99.8 EUR

---

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Exane Structured Asset Management  
16, avenue Matignon – 75008 Paris

Date de publication du prospectus : 7 avril 2005.

Le site de l'AMF ([www.amf-France.org](http://www.amf-France.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.